Agence nationale de l'habitat — Anah

cerfa N° 13 460*03

Propriétaire occupant

DELEGATION .....

N° de dossier |_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Date du dépôt |_|_| |_|_| |_|_|_|_|

Réservé à l'Anah

PLAN DE FINANCEMENT

IDENTITÉ DU DEMANDEUR DE LA SUBVENTION*

● Votre nom : LACAZE ..... Votre prénom : KARINE .....

Votre adresse : 3 COTE DE DEZE .....

Bâtiment : ..... Etage : ..... Porte : ..... Escalier : .....

Code Postal : 15600 Commune : ST ETIENNE DE MAURS .....

Tél : 0677808042 Mèl : marc.malroux@orange.fr .....

**Reporter l'identité du demandeur figurant sur le formulaire de demande de subvention.*

FINANCEMENT DES TRAVAUX

☒ Coût total des travaux à réaliser	70 681,53	€ HT
☒ Honoraires d'assistance à maîtrise d'ouvrage	2 000,00	€ HT
☐ Honoraires de maîtrise d'œuvre		€ HT
● **Montant total des dépenses HT**	72 681,53	€ HT
● **Montant total des dépenses TTC**	78 639,99	€ TTC
☐ Financement :		
• Prêt bancaire		€
• Apport de fonds personnels	13 639,99	€
• Aides publiques accordées :		
- Aide de l'Anah	65 000,00	€
- Aide du FART (programme "Habiter Mieux")(1) non ☐ oui ☐ montant :		€
- Commune ou établissement public de coopération intercommunale (2) non ☐ oui ☐ montant :		€
- Département non ☐ oui ☐ montant :		€
- Région non ☐ oui ☐ montant :		€
- Union européenne non ☐ oui ☐ montant :		€
- Caisses de retraite - régime de base non ☐ oui ☐ montant :		€
Si oui, cocher la case correspondant à l'organisme ☐ CNAV/CARSAT ☐ MSA ☐ RSI ☐ Autres		
- Caisses de retraite complémentaires obligatoires non ☐ oui ☐ montant :		€
Si oui, cocher la case correspondant à l'organisme ☐ AGIRC ☐ ARRCO ☐ IRCANTEC ☐ Autres		
- Autre aide publique (ADEME, Agence de l'eau ...)(3) non ☐ oui ☐ montant :		€
Total des aides publiques	65 000,00	€
• Autres aides non ☐ oui ☐ montant :		€
● **Total des ressources**	78 639,99	€

Je soussigné(e), nom et prénom : LACAZE KARINE .....

certifie sur l'honneur(4) l'exactitude des renseignements ci-dessus. **Signature du demandeur**

Fait à ST ETIENNE DE MAURS .....

Le 12/06/2025

(1) *Fonds d'aide à la rénovation thermique (FART).*

(2) *Communauté de communes, communauté d'agglomération, communauté urbaine, métropole…*

(3) *À préciser.*

(4) ***Déclaration sur l'honneur** : toute fausse déclaration à l'occasion du dépôt de la demande ou de toute autre démarche vis-à-vis de l'Anah entraînera le retrait de l'aide allouée, le remboursement des sommes indûment perçues éventuellement majorées par décision du Conseil d'administration, et l'interdiction de déposer en tant que propriétaire ou en tant que mandataire, des dossiers de demande de subvention auprès de l'Anah et ce, sans préjudice de poursuites judiciaires. La loi rend passible d'amende ou d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fausses déclarations (art. L.441-1 du Code pénal).*